

T.N.-O.

# Franc parler

*Territoire et autonomie  
gouvernementale*

## Préserver la beauté naturelle du Canada : Agrandissement de la réserve de parc national du Canada Nahanni

Cet été, le premier ministre Stephen Harper a annoncé une importante mesure visant à protéger l'un des biens les plus remarquables du Canada. Le 8 août dernier, le premier ministre a rencontré John Baird, ministre de l'Environnement, sur la rive du fleuve Mackenzie, à Fort Simpson, afin de présenter officiellement les plans d'un agrandissement important de la réserve de parc national du Canada Nahanni. M. Herb Norwegian, grand chef des Premières nations du Dehcho, et d'autres dignitaires du Nord étaient présents au moment de l'annonce.

« Le Canada est nanti de sites géographiques magnifiques d'un océan à l'autre et jusqu'à l'océan Arctique, mais aucun n'est aussi spectaculaire que le parc Nahanni », a déclaré le premier ministre. « L'annonce d'aujourd'hui fera en sorte de préserver, pour les générations futures, davantage de ces précieuses terres et de la faune et de la flore uniques qui les habitent. »

« La réserve de parc national Nahanni abrite l'un des écosystèmes les plus exceptionnels au monde », a déclaré le ministre Baird. « Notre gouvernement est fier de prendre les dernières mesures concrètes afin de protéger cet endroit inoubliable pour les générations futures. En travaillant avec les Premières nations du Dehcho à titre de partenaires importants et estimés, nous pourrions mieux protéger l'intégrité écologique de la réserve de parc, la nature à l'état sauvage et les valeurs spirituelles, éléments essentiels pour les gens qui en admirent la beauté depuis tant d'années. »

La mesure annoncée par le premier ministre permet de protéger temporairement une superficie de plus de 28 000 kilomètres carrés à des fins de parc national dans la partie du Deh Cho du grand écosystème Nahanni, but des efforts visant l'agrandissement important



la chute Virginia

Photo : Patrick Kane



Photo: Parks Canada

Le premier ministre Harper : Agrandir le parc Nahanni pour les générations à venir

*« C'est sans aucun doute la plus importante mesure de protection environnementale de la présente génération. »*

– Premier ministre Stephen Harper

La mesure annoncée vise la protection d'une superficie supplémentaire de 5 400 kilomètres carrés au cœur de la partie du Deh Cho du grand écosystème Nahanni, alors que le gouvernement procède à l'agrandissement de la réserve de parc national Nahanni.

La nouvelle inaliénabilité des terres protège cette région des aménagements futurs jusqu'à la réalisation d'une étude de faisabilité. Cependant, les intérêts des tiers actuels ne sont pas touchés et ils seront

respectés. Des consultations sont en cours en vue d'aider les dirigeants à déterminer l'emplacement exact des nouvelles limites de la réserve de parc national Nahanni.

En 1978, la réserve de parc national du Canada Nahanni devenait le premier lieu du patrimoine mondial désigné par l'UNESCO, et la Commission des rivières du patrimoine canadien désignait la portion de la rivière Nahanni Sud qui fait partie de la réserve, et comprend les célèbres chutes Virginia, rivière du patrimoine canadien en 1987.

Pour en savoir davantage sur l'agrandissement, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.pm.gc.ca/>

### Dans cette édition...

Agrandissement du parc Nahanni

Année polaire internationale

Consultation en vertu de l'article 35

Nouveaux visages à AINC!

Ministre Strahl

Trish Merrithew Mercredi, nouvelle directrice générale régionale

Actualités en bref

Pour se divertir

Sur Internet

Notre vision

Avez vous quelque chose à nous dire?

Le présent bulletin a pour but de vous tenir au courant des progrès accomplis au chapitre des négociations relatives au territoire et à l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que de fournir des réponses aux questions fréquemment posées. Nous mettons en vedette les individus et les collectivités au cœur des négociations, célébrons les jalons importants et annonçons les événements à venir. Au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), nous espérons que vous trouverez notre bulletin informatif et convivial.

# L'Année polaire internationale

## Brève présentation de l'Année polaire internationale



Photo : étude sur le chenal de séparation circumpolaire / Son B

Vous avez sûrement entendu parler de l'Année polaire internationale. Elle est souvent d'actualité depuis son inauguration le 1<sup>er</sup> mars 2007. Mais qu'est-ce que c'est exactement? Quelles en seront les retombées pour les habitants du Nord?

L'Année polaire internationale, ou API, est un programme international intensif d'activités scientifiques, de recherches et d'observations axées sur les régions arctique et antarctique de la planète. Au cours des deux prochaines années, des milliers de scientifiques et de chercheurs de plus de soixante pays participeront à divers programmes de recherche, dont bon nombre seront réalisés dans l'Arctique canadien.

Le gouvernement du Canada a investi 150 millions de dollars répartis sur six ans afin d'appuyer la participation du Canada à l'API. Cet investissement s'est traduit par le soutien de quarante-quatre projets scientifiques et projets de recherche axés sur deux thèmes : les répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, et la santé et le bien-être des collectivités du Nord. Vingt-quatre projets seront réalisés sur le terrain, dans les Territoires du Nord-Ouest, dont des études sur les changements climatiques et la toundra, le chenal de séparation dans le sud de la mer de Beaufort, les répercussions des activités pétrolières et gazières, l'évolution des forêts et des tourbières le long de la vallée du Mackenzie, ainsi que la santé humaine, l'hépatite et les maladies cervicales.

Ce n'est pas la première fois qu'une année est désignée « année polaire internationale ». En fait, il y a eu trois au cours des 125 dernières années, mais celle de cette année est la plus importante! Grâce à la technologie moderne, notre capacité de s'informer le plus possible sur le Nord est maintenant plus grande que jamais. Les années polaires internationales précédentes ont donné lieu à d'immenses progrès dans les connaissances et la compréhension des régions polaires, des télécommunications, des sciences de l'atmosphère, de l'océanographie et des aurores polaires. Le Traité sur l'Antarctique découle de la dernière API, qui a eu lieu il y a plus de cinquante ans.

Bon nombre de problèmes qui touchent l'Arctique, comme les changements climatiques et les contaminants, ne peuvent pas être résolus par un seul pays.



Photo : étude sur le chenal de séparation circumpolaire / Son B

L'API donne l'occasion aux Canadiens de profiter de contributions à la recherche de nombreux chercheurs du monde entier qui travaillent ensemble. Compte tenu du nombre d'experts qui se penchent sur les mêmes questions, nous acquerrons des connaissances précieuses sur des problèmes qui nous touchent tous.

Les Autochtones et les habitants du Nord jouent un rôle prépondérant dans la planification, la coordination et la réalisation de l'API. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil des Premières nations du Yukon, le Conseil circumpolaire inuit, le gouvernement du Yukon et le gouvernement du Nunavut font actuellement partie



Photo : étude sur le chenal de séparation circumpolaire / D. Barber

du Comité national canadien de l'API, qui aide à orienter les activités de l'API pour l'ensemble du Canada. On compte en outre des groupes consultatifs territoriaux dans chacun des trois territoires.

Les collectivités du Nord participent activement aux activités scientifiques et aux activités de recherche. Sept des projets sont dirigés par des chercheurs du Nord ou des Premières nations, sans compter les nombreux autres habitants du Nord qui collaborent à divers projets de l'API.

Les recherches effectuées dans le cadre de l'API comprennent des possibilités de renforcement des capacités et de formation, particulièrement pour les habitants du Nord et les jeunes. Les retombées de l'API ne s'arrêteront pas immédiatement après les vingt-quatre mois. Les investissements dans l'éducation et la formation favoriseront la participation d'une nouvelle génération de scientifiques polaires, particulièrement chez les habitants du Nord, afin d'effectuer de solides travaux de recherche dans le Nord au cours des prochaines décennies. [2007 et 2008 sont les deux « années d'observation », mais les activités et les retombées de l'API dureront beaucoup plus longtemps. Il y aura une production de rapports, de la formation, des communications et des activités de vulgarisation, de façon continue, jusqu'en 2011-2012.]



Photo : étude sur le chenal de séparation circumpolaire / T. Lucas

On a mis sur pied des bureaux de coordination nordiques dans quatre régions clés du Nord : dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, au Nunavut et au Nunavik/Nunatsiavut. Ces bureaux sont les premiers points de service pour toute question concernant l'API; ils visent à aider les chercheurs et à faire participer le plus possible les habitants du Nord aux projets scientifiques et aux projets de recherche de l'API.

### Vous voulez en savoir plus?

Consultez le site du Bureau du programme canadien de l'API ([www.api.gc.ca](http://www.api.gc.ca)) pour obtenir des renseignements sur le Programme du gouvernement du Canada pour l'API, les projets en cours et les chercheurs. Communiquez avec le bureau de coordination nordique des Territoires du Nord-Ouest pour l'API, situé à l'Institut de recherche Aurora, par téléphone (867-777-3298) ou par courriel ([ipy@nwtresearch.com](mailto:ipy@nwtresearch.com)).

## Quels sont les projets de l'API réalisés dans les T. N.-O.?

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| • Frederick Wrona                     | Écosystèmes d'eau douce  |
| • Gilles Gauthier                     | Répercussions des changements climatiques sur la faune de la toundra   |
| • Greg Henry                          | Incidences du changement climatique sur la toundra de l'Arctique canadien  |
| • Karen Harper                        | Répercussions de la limite des zones arborées dans l'Arctique  |
| • Jagtar Bhatti                       | Évolution des forêts et des tourbières le long de la vallée du Mackenzie, Territoires du Nord-Ouest                                      |
| • Yang Mao                            | Le papillomavirus (VPH) et les maladies cervicales dans les Territoires du Nord-Ouest  |
| • Dawn Bazely                         | Répercussions des activités pétrolières et gazières sur les peuples de l'Arctique  |
| • Don Russell                         | Surveillance des répercussions de changements à l'échelle mondiale sur le caribou et le renne sauvage et lien aux collectivités humaines |
| • David Barber                        | Étude sur le chenal de séparation circumpolaires   |
| • Antoni Lewkowicz                    | État du pergélisol et changements climatiques  |
| • Maurice Levasseur, Université Laval | Production océanique de gaz à l'état de traces dans l'Arctique et répercussions sur le climat  |
| • Jocelyne Bourgeois                  | Changement environnemental dans l'Extrême Arctique, selon les carottes de neige et de glace  |
| • Thomas Andrews                      | Étude sur les bancs de glace des Territoires du Nord-Ouest   |
| • Gerald Minuk                        | Effort concerté pour éliminer les virus de l'hépatite du Nord canadien   |

# Nouveaux visages à AINC!

## Un nouveau ministre à Ottawa et une nouvelle directrice générale régionale dans les Territoires du Nord-Ouest



L'honorable Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

Suivant le remaniement ministériel du 14 août, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a accueilli un nouveau ministre. M. Chuck Strahl, député de Chilliwack-Fraser Canyon (en Colombie-Britannique) a été nommé ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits. L'ancien ministre, Jim Prentice, a été nommé à Industrie Canada.

M. Strahl est élu à la Chambre des communes pour la première fois en 1993, et réélu en 1997, en 2000, en 2004 et en 2006. Il est le leader de l'Opposition officielle à la Chambre pour l'Alliance canadienne, de janvier 2000 à avril 2001. De février 2006 à août 2007, il occupe le poste de ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de ministre de la Commission canadienne du blé. Avant de devenir vice-président de la Chambre en 2004, M. Strahl est porte-parole de son parti pour la réforme démocratique, le développement économique du Nord, les industries culturelles, l'industrie et pour les questions relevant du vice-premier ministre et du leader du gouvernement à la Chambre des communes.

De plus, M. Strahl a été vice-président du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et membre des comités permanents des pêches et des océans, du patrimoine canadien, des affaires autochtones et du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

M. Strahl est né en Colombie-Britannique en 1957 et a grandi dans la vallée du Fraser. Avant son élection au Parlement, M. Strahl était entrepreneur en exploitation forestière. M. Strahl et sa femme, Deb, ont quatre enfants.

La région des Territoires du Nord-Ouest d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a une nouvelle directrice générale régionale. Mme Trish Merrithew Mercredi (née Duggan) est entrée en fonction le 4 septembre à Yellowknife.



Née à Toronto, Trish déménage à Fort Smith avec sa famille à l'âge d'un an. Six ans plus tard, la famille déménage de nouveau et s'installe à Inuvik, où elle habite pendant dix-huit ans. Après avoir obtenu un baccalauréat ès arts en sociologie de l'Université de l'Alberta, Trish revient dans les Territoires du Nord-Ouest et travaille pour Emploi et Immigration Canada pendant près de trois ans, à Inuvik et à Yellowknife. Elle travaille ensuite près de trois ans au sein d'une société internationale d'experts-conseils, à Yellowknife, et se penche de façon particulière sur l'évaluation de programmes, les ressources humaines et le développement communautaire, avant d'être mutée à Ottawa. Trish travaille alors surtout dans les domaines du développement communautaire et de la santé auprès des collectivités des Premières nations et des Autochtones, puis elle acquiert graduellement de l'intérêt pour les problèmes de toxicomanie. En tant que conseillère en matière de santé et de toxicomanie dans le secteur privé, elle déménage à Vancouver puis à Edmonton, où elle travaille pour le Nechi Institute pendant plusieurs années.

Lorsque son défunt mari, M. Tony Mercredi, grand chef du grand conseil des Premières nations signataires du Traité n° 8, est élu chef de la Première nation des Chipewyans d'Athabasca, elle déménage de nouveau et s'installe à Fort Chipewyan, où elle reste pendant quatorze ans. Durant cette période, Trish est nommée directrice générale de la Nunee Health Authority et, par la suite, directrice générale de la Première nation crie Mikisew et de son groupe d'entreprises. En janvier 2003, Trish revient au gouvernement fédéral à titre de directrice régionale de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada, en Saskatchewan.

Lorsque le poste de directeur général régional a été annoncé, Trish a présenté sa candidature parce qu'elle voulait revenir « chez elle » depuis longtemps. Sa connaissance de l'autonomie gouvernementale, des processus des traités, des Territoires du Nord-Ouest et de ses habitants l'aidera à remplir « le rôle important que joue AINC dans la collaboration avec les Premières nations, les Autochtones et les résidents du Nord ».

## Qu'est-ce qu'une consultation de la Couronne?

Dans le cadre de ses activités quotidiennes, le gouvernement du Canada consulte, par l'entremise des divers ministères comme Affaires indiennes et du Nord Canada, les groupes autochtones, le public, d'autres ministères et organismes gouvernementaux et un éventail de partenaires sur une foule de sujets. De façon générale, on peut classer dans trois catégories les raisons pour lesquelles AINC mène des consultations :

- 1) **Bonne gouvernance** – en vue de prendre des décisions informées et adéquates et d'établir de bonnes relations de travail avec les gens ou les groupes qui pourraient éventuellement être touchés par les mesures prises par le gouvernement.
- 2) **Motifs contractuels ou législatifs** – AINC est souvent tenu, en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente comme une revendication territoriale globale, de mener des consultations sur un sujet particulier.
- 3) **Consultation de la Couronne** – L'État peut être tenu de consulter les groupes autochtones en vertu de la common law ou en raison de sa relation particulière avec les peuples autochtones, conformément à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Par conséquent, ce type de consultation est souvent appelé « consultation de la Couronne » ou « consultation en vertu de l'article 35 ».

En 2004 et en 2005, la Cour suprême du Canada a rendu trois décisions historiques qui représentaient un changement majeur en ce qui concerne l'obligation légale de consulter les Autochtones. Dans ces décisions, le tribunal a précisé la nature juridique de l'obligation de la Couronne de consulter les peuples autochtones. En bref, les juges ont indiqué que lorsque

la Couronne envisage de prendre des mesures ou des décisions susceptibles d'avoir un effet négatif sur les droits ancestraux ou issus de traités, qu'il s'agisse de droits établis ou potentiels, elle a l'obligation de consulter et de prendre des mesures d'accommodement, au besoin.

Le gouvernement du Canada prend très au sérieux son obligation de consulter les peuples autochtones et élabore actuellement une politique nationale visant le respect de cette obligation. Cependant, compte tenu de la nature particulière du contexte législatif et réglementaire des Territoires du Nord-Ouest, de l'état des processus de négociation avec les Autochtones, et du rythme rapide auquel se déroulent les activités d'exploration et de mise en valeur des ressources naturelles, il est nécessaire de définir une approche provisoire proactive dans les Territoires du Nord-Ouest afin d'aborder les questions relatives aux consultations de la Couronne qui ne sont pas liées au projet gazier Mackenzie. Le bureau régional d'AINC adopte cette approche provisoire en ce qui concerne les consultations de la Couronne et s'assure d'exécuter son mandat : respecter les droits ancestraux et issus de traités, favoriser le développement dans le Nord et protéger l'environnement.

**L'approche provisoire de la région des Territoires du Nord-Ouest d'AINC en ce qui concerne les consultations de la Couronne compte trois objectifs :**

- 1) S'acquitter de l'obligation légale de la Couronne de consulter les groupes autochtones (et de prendre des mesures d'accommodement au besoin).
- 2) Éviter les chevauchements avec les processus de consultation déjà établis (par exemple, les processus issus de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*) et réduire ainsi les problèmes que constitue la perte d'efficacité de la consultation et le manque de capacité.

- 3) Respecter les mesures d'accommodement prises au moyen de la négociation, comme les ententes sur les mesures provisoires.

Au cours des dix-huit derniers mois, le personnel de la région des Territoires du Nord-Ouest d'AINC a rencontré des groupes autochtones, des représentants de l'industrie et des intervenants afin de discuter de la mise au point de l'approche provisoire en matière de consultation de la Couronne et d'obtenir des commentaires. Par exemple, AINC, l'Office des terres et des eaux du Mackenzie et l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie travaillent de concert afin de déterminer les rôles et les responsabilités de chacun en ce qui concerne les consultations de la Couronne dans les limites de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. Bien que ce travail soit actuellement en cours, il faut tout de même aborder les questions courantes relatives aux consultations de la Couronne. À cette fin, AINC et les offices assujettis à la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* maintiennent des communications régulières afin d'étudier les demandes de permis et d'autres situations pouvant donner lieu à l'obligation de consulter.

Jusqu'à ce que le gouvernement du Canada ait présenté sous sa forme définitive la politique sur les consultations de la Couronne, la région des Territoires du Nord-Ouest d'AINC continuera d'adopter l'approche provisoire. Pendant cette période, AINC continuera de solliciter des commentaires sur la façon dont le Ministère peut respecter les aspects de fond et de procédures associés à son obligation de consulter.

# Pour se divertir

## La folie des petits fruits!



L'automne est la période de l'année où nous passons une grande partie de nos soirées et de nos fins de semaine à nous déplacer sur les genoux (tout de rouge maculés). Secret de polichinelle, la cueillette de canneberges est une activité qui crée une forte dépendance et qui, de plus, est particulièrement bénéfique. Tout au long de l'hiver, ces petits fruits rouges acidulés font régulièrement acte de présence pendant les repas communautaires et les repas partage (par exemple, dans le bannock, les salades et les sauces).

Il suffit d'un peu d'imagination pour éviter la PMC (phobie du muffin aux canneberges). La recette de vinaigrette ci dessous, lorsque vous utilisez un mélangeur, prendra une coloration rose. Elle s'harmonise parfaitement avec une salade d'épinards ou un mesclun.

### Vinaigrette aux canneberges

- 1 ¼ tasse (300 ml) de canneberges fraîches
- 1 tasse (240 ml) d'eau
- 5 gousses d'ail
- 1 ½ cuillère à thé de sel
- ¼ cuillère à thé de moutarde sèche
- 1 tasse (240 ml) d'huile de canola

Rincer les canneberges dans un tamis et les mettre dans le mélangeur.

Ajouter l'eau, l'ail, le sel et la moutarde sèche. Faire fonctionner le mélangeur à faible vitesse pendant environ 5 secondes, puis à haute vitesse pendant une minute, ou jusqu'à ce que les canneberges soient complètement réduites en purée. Pendant que le mélangeur fonctionne à haute vitesse, ajouter lentement l'huile de canola, ce qui fera épaissir la vinaigrette.

## Des élèves d'Aklavik dans Nouvelle-Zélande



Photo : Velma Illasiak

Deux élèves d'Aklavik ont participé à une conférence internationale portant sur les connaissances des Autochtones en matière de santé, en octobre 2007, en Nouvelle-Zélande. Bonnie Koe, âgée de 17 ans, et Autumn Semple, âgée de 16 ans, ont réalisé l'an dernier une vidéo sur les choix alimentaires, dans le cadre d'un cours d'un crédit au secondaire. Ce qui n'était au départ qu'une courte vidéo est rapidement devenu un grand projet lorsqu'elles ont interviewé des membres et des professionnels de la collectivité sur l'importance d'une saine alimentation.

## La Tlicho Community Services Agency remporte un prix de l'Organisation des Nations Unies

En juin dernier, des représentants de l'organisme Tlicho Community Services Agency se sont rendus à Vienne afin d'accepter un prix de l'Organisation des Nations Unies. L'organisme est le seul lauréat nord-américain du prestigieux Prix de l'Organisation des Nations Unies en matière de service public, qui a en outre été décerné à quatorze autres organismes dans le monde. Le prix vise à souligner les contributions à l'amélioration de l'administration publique. L'organisme Tlicho Community Services Agency a été reconnu pour l'excellence et l'innovation dont il fait preuve dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

## Sur Internet



Site du gouvernement du Canada  
[www.gc.ca](http://www.gc.ca)

Affaires Indiennes et du Nord Canada  
Région des Territoires du Nord Ouest  
[nwt-tno.inac-ainc.gc.ca/index\\_f.htm](http://nwt-tno.inac-ainc.gc.ca/index_f.htm)

Youthbuzz  
[nwt-tno.inac-ainc.gc.ca/youthbuzz/index\\_f.htm](http://nwt-tno.inac-ainc.gc.ca/youthbuzz/index_f.htm)

Ententes  
[nwt-tno.inac-ainc.gc.ca/atr-a\\_f.htm](http://nwt-tno.inac-ainc.gc.ca/atr-a_f.htm)

Franc parler  
[nwt-tno.inac-ainc.gc.ca/pt\\_f.htm](http://nwt-tno.inac-ainc.gc.ca/pt_f.htm)

## Notre VISION

Le bureau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de la région des Territoires du Nord Ouest est un partenaire respecté de ce territoire vigoureux et sain.

Nos objectifs sont :

- d'établir des liens efficaces fondés sur le respect avec les Autochtones;
- de créer et de multiplier des occasions pour tous les résidents du Nord;
- d'exploiter les ressources de façon responsable dans des écosystèmes sains;
- de nous assurer que ce sont les résidents de la région qui gèrent les ressources du Nord;
- d'établir des partenariats avec des gouvernements du Nord réceptifs et responsables;
- de créer des initiatives nationales représentant les intérêts des résidents du Nord.

## Avez vous quelque chose à nous dire?

Voici avec qui communiquer :

Jennifer Moores  
Affaires Indiennes et du Nord Canada  
Communications, Marketing and Consultation  
C.P. 1500, Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3  
Tél. : (867) 669-2584  
Télé. : (867) 669-2715  
Courriel : mooresj@inac.gc.ca

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits Ottawa, 2007.  
1-800-567-9604 ATME seulement 1-866-553-0554

Version imprimée :  
QS-Y137-057-FF-A1 ISSN: 1708-0029

Version électronique : [tno.ainc.gc.ca/pt\\_f.htm](http://tno.ainc.gc.ca/pt_f.htm)  
QS-Y137-057-FF-A1 ISSN: 1708-0037

© *Ministre des Travaux publics et Services gouvernement aux Canada*  
*This publication is also available in English under the title : NWT Plain Talk on Land and Self-government*

*Franc parler est produit par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux T.N.-O. pour aider aux résidents du Nord à mieux comprendre les concepts des négociations en matière de territoire et d'autonomie gouvernementale et comment ils s'appliquent à leur vie quotidienne. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.*